

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN, TENUE LE LUNDI 19 FÉVRIER 2018 À COMPTER DE 8H00, AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, mesdames les conseillères, Heidi Fortin et Nathalie Lemaire ainsi que messieurs les conseillers, Carol Boivin et Patrick McDonald.

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière

Sont absents : Madame la conseillère, Noémie Perreault et monsieur le conseiller, Maurice Séguin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation :

M. le Maire ouvre la séance à 8h00.

Les membres du conseil ont tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal pour traiter des sujets suivants à savoir :

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2018-02-73

Il est **proposé par le conseiller, Carol Boivin**
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin

ET RÉSOLU QUE l’ordre du jour soit et est adopté tel que préparé à savoir:

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l’ordre du jour;**
- 3. Engagement d’une inspectrice municipale pour une période de remplacement;**
- 4. Période de questions;**
- 5. Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3. ENGAGEMENT D’UNE INSPECTRICE MUNICIPALE POUR UNE PÉRIODE DE REMPLACEMENT;

RÉSOLUTION 2018-02-74

ATTENDU l’obligation pour une municipalité d’avoir un inspecteur municipal;

ATTENDU l'absence temporaire de M. Simon Provençal à ce poste;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité accepte l'offre de service d'inspection municipale reçue de la firme Exp. inc, le 15 février 2018, pour une période indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

RÉSOLUTION 2018-02-75

Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire

QUE la présente séance soit et est levée à 8h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Yvon Laramée
Maire

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».